



PROCES VERBAL

Registre des délibérations

Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 4 AVRIL 2023 à 19H00**

Nombre de rôles émis	
3 671	
Nombre total de voix	
269 154	
QUORUM	
Nombre de voix	
158 977 voix	
Pouvoirs reçus hors-délais et consigne de vote inscrite	A déduire en application de l'article 12
1 435	88 426
TOTAL DE VOIX POUR LE VOTE	
69 116	

L'an 2023, le 4 avril à 19h00, l'assemblée des propriétaires dûment convoquée le 17 février 2023 s'est réunie dans la salle Montesquieu de Maisons-Laffitte sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président de l'ASA du Parc de Maisons-Laffitte.

La liste d'émargement est disponible au bureau de l'ASP, 13 avenue Cuvier, Maisons-Laffitte.

LISTE DES DELIBERATIONS

AGO 2023-1 : Approbation des rapports moral et financier 2022

AGO 2023-2 : Elections des membres du conseil syndical

AGO 2023-3 : Montant maximum des emprunts qui pourront être votés par le conseil syndical

Transmis pour contrôle de légalité le mercredi 5 avril 2023

**Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.*



Règles de convocation

La convocation a été distribuée aux propriétaires le 17 février 2023. Adressée par le président et les membres du conseil syndical, elle contenait l'indication du jour, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la séance.

La date limite de réception des pouvoirs était fixée au 30 mars 2023.

Quorum et ouverture de séance

Le nombre de voix présentes et représentées étant de 158 977, il est égal à plus de la moitié des voix de l'Association, quand bien même elles ne peuvent s'exprimer en application des articles 10 ou 9.3.

Monsieur François LEJEALLE, en qualité de Président de l'ASA du Parc de Maisons-Laffitte, préside l'assemblée, ouvre la séance à 19h00 et rappelle l'ordre du jour :

1. Allocution du Président
2. Présentation des rapports d'activités
3. Délibération sur la gestion et les comptes annuels 2022
4. Délibération sur le montant maximum des emprunts qui pourront être votés par le conseil syndical
5. Election au scrutin de la liste des syndics
6. Echange avec les associés

Choix concernant le vote à scrutin secret

L'ensemble des votes a lieu au scrutin secret.

Allocution du Président

Bonsoir à tous,

Nous avons le plaisir ce soir d'accueillir parmi nous, M. Le Maire ainsi que quelques membres du conseil municipal que je salue et à qui je souhaite la bienvenue pour cette Assemblée Générale.

La présentation des rapports d'activités de chaque commission, vous permettra de prendre connaissance de toutes les actions menées par l'ASP au cours de l'année 2022, ainsi que des actions en cours en 2023.

Avant cela, je voudrais évoquer quelques éléments marquants de l'année écoulée, en rappelant que l'un de nos objectifs est de garder ou de développer un niveau d'investissement significatif. Que ce soit pour la voirie, les arbres d'alignements, les espaces verts ou les bâtiments propriétés de l'ASP, accumuler des retards d'investissement au fil des années aboutit à l'impossibilité de rattraper, d'un point de vue financier, ce qui n'a pas été fait. C'est dans cet esprit que nous faisons notre maximum pour contenir les frais de fonctionnement et développer les dépenses d'investissement.



1. Rénovation des Caves du nord

Dans ce domaine, nous évoquons depuis 2 ans le sujet de la restauration des caves du nord dont la phase active a été entamée en 2022, les dossiers préparatoires, les appels d'offres et le recrutement de l'architecte ayant été les sujets des années précédentes.

L'enveloppe estimative de l'architecte, initialement prévue sur 4 phases correspondant à 4 années, s'est révélée être 3 à 4 fois inférieure aux devis reçus lors de l'appel d'offres.

Les subventions ayant été calculées sur l'enveloppe estimative, nous avons dû créer une tranche supplémentaire, en reportant une partie des travaux prévus en 2022 sur 2023. Bien sûr, cette tranche 1bis qui va être réalisée en 2023, ne peut plus avoir droit à une subvention, puisque la subvention était appliquée à l'ensemble des travaux décrits. Nous sommes donc face à un retard des travaux et à un reste à charge pour l'ASP plus important qu'initialement prévu.

A titre d'information, le budget global initial prévu par l'architecte était de 500 K€ sur 4 ans. Après révision il est de 1 400 K€ sur 5 ans. Les travaux quant à eux ne finiront qu'en 2027 ou 2028.

J'en profite pour remercier vivement tous les contributeurs des subventions demandées, à savoir la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), la région, le département et la municipalité, qui sont absolument indispensables à la réussite de ce projet. L'ensemble des subventions couvre au maximum 60% des coûts, le reste à charge pour l'ASP étant d'environ 40% par tranche.

Un point d'avancement technique des travaux vous sera présenté, mais déjà les travaux réalisés sur la première cave sont très prometteurs en termes de qualité de restauration et d'aspect visuel. Ce projet devrait être une belle réussite.

2. Rénovation du 13, avenue Cuvier

Un autre chantier important est la rénovation extérieure des bureaux et logements du 13, avenue Cuvier. Les bureaux de l'ASP et ses logements de fonctions datent des années 70 et n'ont jamais fait l'objet de travaux significatifs en termes de double vitrage et d'isolation des murs, ce qui les rend très inconfortables en hiver, avec des dépenses de chauffage très importants. Nous avons décidé de remédier à cela en entamant des travaux d'isolation par l'extérieur, de pose de doubles vitrages, de ravalement et de remplacement des portes de garages défectueuses. Ces travaux permettront des économies d'énergie de quelques milliers d'euros par an.

Après plusieurs allers-retours avec les bâtiments de France, le projet de l'architecte choisi a obtenu l'accord de l'architecte des bâtiments de France, puis le permis de construire de la part du service de l'urbanisme de la ville de Maisons-Laffitte. Ce projet de rénovation est estimé aujourd'hui à 450 K€.

L'urgence des travaux ne nous permet pas de faire appel à de l'autofinancement, notre trésorerie étant déjà très mobilisée par le chantier des caves du nord. Aussi, proposons-nous de recourir à un emprunt pour un démarrage des travaux dès 2023, et une réalisation n'excédant pas 1 à 2 ans.



3. Point financier

Le règlement de notre association concernant la décision d'emprunt, prévoit qu'une délibération soit prise par l'Assemblée Générale, fixant le montant maximum négociable par le conseil syndical. Nous vous proposons d'approuver un montant maximal d'emprunt de 600 K€, avec comme objectif de se limiter à 400 à 450 K€. Sur la base d'un prêt de 15 à 20 ans et d'un taux d'intérêt de 5%, l'annuité « intérêt + capital » serait d'environ 35 à 40 K€, soit 2% du budget global de l'ASP et 5 à 7% de notre budget d'investissement (hors retour économies d'énergie), ce qui ne remet pas en cause notre niveau d'investissement annuel, et en aucun cas ne justifie une augmentation spécifique des redevances syndicales.

Cet emprunt spécifique pour un investissement ponctuel n'est pas dû à une dérive budgétaire ou à un déficit de trésorerie, le rapport financier vous le précisera ; nos finances sont saines et peuvent supporter cette charge, soyez sans inquiétude.

J'en profite pour remercier la mairie qui nous subventionne depuis de nombreuses années à hauteur de 252 K€ par an, pour l'entretien de la voirie et des espaces verts, tout en soulignant que ce montant est inchangé depuis une vingtaine d'années et ne représente plus aujourd'hui que 12% de notre budget global contre 22% en 2002.

Le niveau de l'inflation a atteint 5,3% pour l'année civile 2022 et même 6,3% en février 2023 sur 12 mois, ce qui a fortement impacté nos dépenses et notamment la masse salariale ainsi que les approvisionnements de toutes natures.

Face à ce constat le conseil syndical a décidé, pour préserver notre capacité d'investissement et d'entretien du parc, un taux d'augmentation des redevances syndicales de 4% pour 2023 (contre 1% en 2022).

M. Le Maire :

Je voulais rappeler qu'alors que la ville risque de s'appauvrir tout comme l'ASP, vous avez bénéficié de la suppression de la taxe d'habitation promise par le gouvernement, et vous avez sur vos feuilles d'impôts une baisse sensible des impôts locaux. Le scandale de mon point de vue, est que les locataires ne paieront plus aucun impôt à la commune dans laquelle ils habitent tout en bénéficiant des services publics.

4. Projet de construction de l'Ermitage

L'urbanisation est toujours un souci pour le parc, et la menace principale pour son environnement est la densification de l'habitat, avec une influence sur la circulation, le stationnement et sur la disparition d'une partie des espaces verts et des jardins.

Cette année nous avons tous été frappés par le projet de construction de l'Ermitage, qui constituait une grande menace de ce type pour le parc. Lors de sa présentation au printemps 2022, une mobilisation massive des riverains, de l'ASP et d'un certain nombre d'associations a mis en avant la forte volonté de rejet de ce projet. Le dossier de permis de construire était alors en cours d'instruction au niveau des services de l'urbanisme et la municipalité a finalement et heureusement refusé d'accorder ce permis de construire.



Cette première étape franchie, qu'en est-il du futur ? La rencontre avec l'un des membres responsables du fonds d'investissement Platina, propriétaire de l'Ermitage, et avec le nouveau président de l'Ermitage résident du parc, a permis de révéler une réelle volonté d'élaborer un nouveau projet permettant bonne intégration dans le parc. Ils recherchent une solution de rénovation des différents sites existants, mieux intégrés et moins générateurs de nuisance, plutôt que de tout concentrer en un seul endroit. Ils tiendront les parties concernées régulièrement informées, l'ASP, les riverains, les habitants du parc, afin de travailler en toute transparence sur leur projet. Nous partons sur de meilleures relations avec l'Ermitage, ce qui est très rassurant.

M. Le Maire :

Nous avons reçu un AMO (assistant à maître d'ouvrage) parfaitement ouvert et qui souhaite rationaliser, étudier scientifiquement l'impact du futur projet. Face au projet initial qui prévoyait un nombre de classes avenue Eglé en forte augmentation (de 21 à 38), ce qui était inacceptable, l'AMO va quantifier les problèmes de bruit, les problèmes de circulation. Une présentation publique de ce projet sera planifiée afin que chacun puisse le comprendre, l'appréhender, le critiquer ou l'approuver. J'ajoute que sur le plan architectural nous leur avons demandé de retrouver un style anglo-normand, pour pallier le manque d'esthétisme du projet initial. Ils en sont convenus et nous sommes partis sur de nouvelles bases.

5. Hippodrome

France Galop a vendu l'hippodrome à l'Etablissement Public Financier d'Ile-de-France (EPFIF) qui est porteur transitoire pour le compte de la ville de Maisons-Laffitte. Je laisse M. Le Maire donner quelques informations à ce sujet.

M. Le Maire :

L'EPFIF après de longues négociations et une première révision de l'estimation des domaines compte tenu des travaux à réaliser dans l'habitable des tribunes, a obtenu la veille de la signature le 28 mars et non sans mal, une baisse du prix passant de 7,5 à 6,5 millions d'euros.

Nous recherchons maintenant avec la Région et le Département, des investisseurs. L'entreprise IDVERDE, leader européen en matière de paysage et de biodiversité, a manifesté son souhait de s'installer dans les tribunes. L'objectif que nous poursuivons est également la reprise des courses, qui sera gérée par la société de courses hippiques de Maisons-Laffitte (SCHML). Une grande étape est franchie et le projet est en très bonne voie avec, dans les tribunes, des entreprises dont les activités seront compatibles avec tout le site et la société des courses hippiques de Maisons-Laffitte. Celle-ci a été créée avec l'assentiment du ministère de l'agriculture et va négocier la reprise des courses avec France Galop.

Le chemin est encore long mais en bonne voie, l'objectif étant d'aboutir à un système pérenne. Ce n'est plus une question d'années mais de mois, et j'en profite pour remercier les filières hippiques de Maisons-Laffitte et Chantilly pour leur soutien dans la reprise de l'hippodrome.



6. Remerciements

Je voudrais remercier tout d'abord, Manuel Ribeiro, le contremaître de l'ASP, que tout le monde connaît et qui va faire valoir ses droits à la retraite après 46 ans d'activité à l'ASP. Entré en 1977 à l'âge de 17 ans comme ouvrier, il passe contremaître en 1993. Personne ne connaît mieux le parc que lui et nous avons tous apprécié son dévouement, sa passion pour le parc, sa gentillesse. Il mérite amplement nos remerciements.

Fort heureusement, Manuel ne va pas nous quitter totalement et nous accompagnera comme éco-garde dans le cadre d'un cumul emploi-retraite à temps partiel, pour la surveillance de nos arbres, de nos espaces verts et également pour prodiguer ses conseils à son successeur et à tous les jeunes de l'équipe de l'ASP.

Je remercie également deux autres personnes salariées qui vont quitter l'ASP, Ségolène Bonnet qui est cadre administrative et qui part vers d'autres horizons professionnels et Philippe Legrand, garde assermenté, qui part en retraite au mois de juillet prochain après 17 ans de bons et loyaux services au sein de l'ASP.

Présentation des rapports d'activités 2022

- I. **Administration générale, sécurité et juridique** (*Monsieur François LEJEALLE*)
- II. **Budget-Finance** (*Monsieur Pierre LIEBAERT*)
- III. **Communication** (*Madame Nathalie GANZEL*)
- IV. **Développement durable, espaces verts et environnement** (*Monsieur Frédéric CERTAIN*)
- V. **Hippisme** (*Monsieur Jean-Jacques CHIOZZI*)
- VI. **Urbanisme** (*Madame Nathalie PASSEDOUET*)
- VII. **Voirie et circulation** (*Monsieur Jean-Luc POTTIER*)

Approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2022

Les syndics rapporteurs des commissions voirie et circulation, communication, environnement et développement durable, activité hippique, urbanisme, espaces verts et administration générale, sécurité et juridique, présentent les rapports annuels respectifs, joints à la convocation dans le Parc Actualité n°93.

Pierre LIEBAERT présente le rapport financier de l'année 2022 qui était joint à la convocation dans le Parc Actualité n°93

Il est demandé à l'assemblée d'approuver les rapports moral et financier de l'exercice 2022.

Après avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires, à la majorité,

Avec 56 042 voix POUR, 1 460 voix CONTRE, 10 358 voix NULLES,

APPROUVE les rapports moral et financier de l'exercice 2022.

DELIBERATION AGO n°2023-1 : Approbation des rapports moral et financier 2022



Elections des membres du conseil syndical

Conformément à l'article 34 des statuts, cette année 4 mandats de membres titulaires et deux mandats de membres suppléants sont ouverts pour pourvoir au renouvellement par tiers des membres du Conseil Syndical pour une durée de 6 ans.

Les propriétaires suivants ont présenté leur candidature pour un mandat de syndic titulaire :

- Monsieur Jean-Luc GAYET
- Monsieur Pierre LIEBAERT
- Madame Natacha MONNET
- Monsieur Philippe TROUKENS

Les propriétaires suivants ont présenté leur candidature pour un mandat de syndic suppléant :

1. Monsieur Jean-Michel DEBRAT
2. Madame Sophie YOLDJOGLOU

Les candidatures présentées étant conformes à l'article 20 des statuts de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) du Parc de Maisons-Laffitte, elles sont regroupées sous la « Liste ASP ».

Il est demandé à l'assemblée de s'exprimer sur la « liste ASP », portant élections des syndics.

Après avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires, à la majorité,
Avec 56 860 voix POUR, 612 voix CONTRE, 10 388 voix BLANC,
APPROUVE l'élection de la « Liste ASP ».

DELIBERATION AGO n°2023-2 : Elections des membres du conseil syndical

Montant maximum des emprunts qui pourront être votés par le conseil syndical

Il est demandé à l'assemblée de s'exprimer sur le montant maximum des emprunts qui pourront être votés par le conseil syndical.

Après avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires, à la majorité,
Avec 53 447 voix POUR, 3 886 voix CONTRE, et 10 527 voix BLANC,

AUTORISE le conseil syndical à souscrire un emprunt dont le montant ne pourra dépasser 600 K€,
AUTORISE le conseil syndical à adopter les conditions financières de l'emprunt (durée, taux et périodicité notamment) avec les établissements bancaires.

DELIBERATION AGO n°2023-3 : Montant maximum des emprunts qui pourront être votés par le conseil syndical



REPONSES AUX QUESTIONS DES PROPRIETAIRES

Liste non exhaustive des questions reçues par courrier ou email avant la réunion de l'Assemblée ainsi qu'une partie des questions levées lors des débats durant la réunion en Assemblée.

Ma question porte sur le lierre qui se développe sur un nombre important de grands arbres qui semblent en mauvais état, voir morts pour certains. Est-il possible de retirer le lierre pour les laisser respirer ?

François Lejealle (FL) : En effet les avis sont parfois contradictoires sur ce sujet. Certains considèrent que le lierre est un facteur protecteur de l'écorce. Personnellement je pense que lorsque le lierre monte très haut, il étouffe une partie des feuilles et des branches. Le lierre donne aussi l'aspect d'un bois ou d'une forêt dégradée. Les campagnes d'élimination demandent beaucoup de travail mais nous traiterons le sujet en interne afin de le faire évoluer.

Frédéric Certain (FC) : Merci pour votre question. Vous nous direz quels sont les arbres qui vous préoccupent le plus, nous les regarderons avec attention. La question du lierre est posée régulièrement dans cette assemblée. Aujourd'hui techniquement, scientifiquement rien ne permet d'établir que le lierre puisse condamner un arbre. Ceci s'applique à la majorité des arbres, il peut y avoir des cas particuliers et c'est pourquoi j'irai observer les vôtres avec intérêt. A l'exception de certains cas que nous identifierons avec Manuel Ribeiro, la stratégie de l'ASP, est de ne pas éliminer le lierre. Je rappelle également qu'en terme de biodiversité, le lierre joue un rôle extrêmement important surtout pour les abeilles à l'automne. Cette stratégie de biodiversité fait partie des axes que nous voulons développer.

Je suis propriétaire au fond du parc et mansonien depuis toujours. J'en profite tout d'abord pour vous féliciter pour la gestion des chenilles processionnaires.

Ma question porte sur les 600K€ que vous demandez pour les travaux du 13, avenue Cuvier. Je ne comprends pas l'urgence, ni dans quelles conditions nous devons les approuver pour les inscrire dans le budget de cette année.

FL : Le 13, avenue Cuvier est une rénovation qui aurait dû être faite depuis déjà longtemps. Un bâtiment sans double vitrage ni isolation intérieure ou extérieure, ne répond pas aux normes actuelles et, en tant qu'établissement public, nous nous devons de montrer l'exemple. L'autofinancement reviendrait à les décaler à 2028 en raison des travaux des caves du nord. La facture de chauffage de ce bâtiment montre bien aussi le problème de confort, il a fallu cet hiver ajouter un radiateur électrique dans les bureaux. L'isolation permettrait une économie sur les factures d'environ 6 K€ sur une facture de 15 à 20 K€, ce qui couvrirait une partie des intérêts de l'emprunt. De plus, nous avons pu montrer que d'un point de vue financier cela ne changerait pas l'équilibre de l'association.

Je suis résident du parc depuis 1968. Je voulais tout d'abord indiquer que nous n'avions pas eu un président aussi présent et qui défende le parc avec autant d'assiduité depuis longtemps. Ma question porte sur l'accès en mairie, aux dossiers de construction. Nous avons autrefois accès aux documents de maisons qui se construisent. La loi l'y oblige – article L3111- sauf si le dossier est en cours d'instruction, auquel cas la mairie peut s'y opposer. J'imagine que la gestion de la mairie étant transparente, on devrait pouvoir avoir accès à des dossiers qui ne sont pas secrets.



FL : Nous avons en effet accès aux documents de l'urbanisme en tant qu'ASP, et les services de l'urbanisme nous préparaient l'ensemble du dossier. Aujourd'hui pour différentes raisons, nous n'y avons plus accès à ce titre. Nous pouvons toutefois demander les mêmes documents à titre individuel et avoir accès à tous les dossiers de permis de construire acceptés ou refusés.

Ma première question porte sur le non-respect du cahier des charges du parc, concernant les clôtures des maisons neuves « métalliques » et qui changent le paysage du parc.

Je me pose également la question de savoir comment accueillir des courses hippiques dans un bâtiment qui aura d'autres fonctions que celle de tribune. Comment peut se faire de façon compatible ces deux activités ?

FL : Concernant l'hippodrome, le bâtiment est tellement vaste qu'il y a de la place pour aménager différentes activités tout en gardant l'espace nécessaire pour l'organisation des courses. Sur ce point nous pouvons faire confiance à l'équipe qui s'en occupe pour rendre compatibles ces deux activités. Concernant les clôtures, le sujet est compliqué. On voit effectivement de tout, et si l'on se reportait au cahier des charges d'origine, il n'y aurait pas toutes ces clôtures métalliques qui sont dommageables au parc. Je précise que lorsque nous constatons des anomalies de clôture, nous les signalons à l'urbanisme.

M. Le Maire : J'ai envoyé récemment une lettre de rappel à un propriétaire concernant sa clôture, en indiquant son retrait ainsi que le transfert du dossier en préfecture. J'ai appris par la suite, la lors d'une entrevue avec Mme La Procureure, que le manque de personnel empêchait la poursuite de ces dossiers.

Je représente la résidence Marie-Thérèse. La question concerne l'avenue Malesherbes qui a été dégradée par les travaux en cours de la salle Malesherbes. Des travaux de rénovation de la voirie sont-ils prévus ?

M. Le Maire : En effet, le début de l'avenue Malesherbes a été dégradé du fait des travaux. La fin du chantier est prévue en septembre 2024, nous verrons avec l'ASP la rénovation à faire sur cette avenue.

FL : En effet, la dégradation de l'avenue liée aux travaux de la salle Malesherbes sera prise en charge et nous étudierons la répartition avec la mairie fin 2024 début 2025.

Depuis 1 an nous avons connu au sein de notre copropriété 6 infractions (tentative d'intrusion, vol avec effraction, vol avec usurpation d'identité, acte de vandalisme). Je voudrais savoir si le remplacement du garde qui part à la retraite est prévu, afin de maintenir un niveau de sécurité dans le parc très sensible aujourd'hui.

M. Le Maire : il existe en effet une recrudescence dramatique sur l'ensemble des Yvelines en termes de violation de domicile et Maisons-Laffitte n'est pas épargné. Pour répondre à cela :

- Nous recrutons des effectifs pour la police municipale, avec toutes les difficultés d'embauche que rencontrent actuellement les municipalités
- Nous avons développé la vidéosurveillance : au total 120 caméras sont installées à Maisons-Laffitte permettant l'intervention en flagrant délit, et cela fonctionne. Malheureusement nous ne pouvons pas en mettre partout dans le parc, en raison de la difficulté de liaison en WIFI du fait du nombre d'arbres.
- Face à ces délits il faut être très vigilant, et ne pas laisser entrer chez soi des gens que l'on ne connaît pas.



- Les auteurs de ces délits sont des jeunes de 14/15 ans en situation irrégulière qui se droguent. Ils sont arrêtés puis relâchés du fait de leur âge.

Ce problème national devrait impliquer, de mon point de vue, un changement de la Constitution à son article 66.

FL : Concernant le départ du garde, son remplacement est prévu. Les gardes n'ont pas de pouvoirs de police, ils assurent un lien entre les associés et l'ASP, surveillent, informent, mais ils sont limités en termes de sécurité. Ils ne sont pas autorisés à verbaliser et sont de moins en moins respectés. La question portait aussi sur le nombre de 3 gardes, avec les coûts que cela implique. Après discussion en interne la décision a été prise d'en garder 2 pour le moment.

Je voudrais évoquer le problème des deux roues, sans éclairage la nuit dans le parc, qui perdure.

FL : Nous participons aux campagnes d'information et de sensibilisation de la municipalité auprès des cyclistes, afin qu'ils portent des vêtements réfléchissants. Il y aura malheureusement toujours un certain nombre de récalcitrants qui ne se conformeront pas à ces règles.

M. Le Maire : La mairie est intervenue avec l'ASP, nous faisons des campagnes d'information et de sensibilisation, nous distribuons des gilets réfléchissants. Les vélos n'ayant pas d'éclairage, ces campagnes sont régulières. Pour ne pas aggraver l'insécurité, la mairie de Maisons-Laffitte s'est opposée à la coupure de l'éclairage public. Les coûts de l'électricité étant les plus importants dans les équipements, la piscine et autres, nous maintiendrons donc l'éclairage public pour maintenir la sécurité des concitoyens.

Face à l'augmentation de la circulation, le non-respect de limitation de vitesse, la déviation par le parc avenue Albine, et malgré les demandes auprès de la mairie, rien ne change. Cette déviation devient la rocade de Maisons-Laffitte sur laquelle les automobilistes dépassent la limitation de vitesse.

FL : Je vous rejoins sur cette déviation par le parc, avenue Albine qui permet d'éviter la rue de la muette et le centre-ville. Ce n'est effectivement pas la vocation d'une zone résidentielle d'être un circuit de déviation d'un centre-ville. Les stops que l'on a installés pour ralentir et dissuader le passage, ne suffisent pas. Il faudrait aller plus loin en faisant respecter la vitesse par des contrôles de police réguliers.

M. Le Maire : En effet, 75 % du trafic de Maisons Laffitte est lié au transit entre Argenteuil et Poissy. Nous mettons en place la télé-verbalisation et aujourd'hui 120 caméras sont installées sur la ville, les avenues Eglé et Albine étant concernées.

Pour faire suite à l'incendie d'il y a 2 ans, je souhaiterais savoir quel œil ont l'ASP ou la mairie sur notre sécurité vis-à-vis du SIAAP.

FL : Effectivement, il y a eu cet accident, mais les choses ont été prises très au sérieux. Un plan de sécurisation, d'alerte et de formation en cas de problème, pour une mise en sécurité des habitants, a été mis en place. Monsieur Le Maire peut le confirmer, tout est fait pour sécuriser ce site qui avait fait preuve de négligence sur certains éléments de sécurité. La ville a mis en place un système d'alerte par smartphone et sirène, pour qu'en cas de problème, les habitants puissent se confiner et se mettre à l'abri.



M. Le Maire : Madame, je peux vous envoyer par courriel les comptes rendus des réunions avec la SIAAP. Tout est extrêmement suivi, les défections sont recensées. Nous sommes consultés et le Sénat propose actuellement un texte de loi qui nous permettrait d'être représentés au sein de l'administration du SIAAP.

Face à la sécheresse les arbres seront-ils arrosés ?

FL : L'avenir reste flou quant à la source d'eau et à la réglementation qui nous seront imposées, mais les jeunes plantations seront arrosées pendant 3 à 4 ans.

Frédéric Certain : Les végétaux pluriannuels seront arrosés pour éviter de voir nos dernières plantations mourir. Pour ce qui est des pelouses qui sont annuelles, nous nous en remettons à la décision préfectorale.

Monsieur le maire, vous avez souhaité la création du comité de quartier. Je fais partie de la commission du secteur Napoléon. Nous avons eu une réunion de constitution et des sous commissions. Nous avons travaillé et rendu nos copies et n'avons jamais eu de réponse.

M. Le Maire : Les commissions de quartier se poursuivent. Si aucune réunion n'a été organisée pour votre commission ces derniers mois, nous relancerons le point afin que cela soit traité.

Pourquoi laisser la limitation à 45 km/h, quelle est la motivation ?

FL : En effet la vitesse dans le parc a été limitée à 45 km lorsqu'en ville était limitée à 60 km/h. Lorsque la limitation est passée à 50 km/h en ville, celle du parc n'a pas bougé alors que nous aurions dû la modifier d'autant, pour passer à 35 ou 40 km/h. Il n'y a pas d'explication, si ce n'est que la mairie ne souhaite pas que nous passions à 30 km/h.

M. Le Maire : Autour des écoles nous sommes passés à 30 km/h, nous agissons en fonction de la topographie.

Jean-Luc Pottier : Le résultat au questionnaire sur la limitation de vitesse montrait que 2/3 des 450 réponses étaient favorables au passage à 30km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h45.

A Maisons-Laffitte, 19 juin 2023

Le Président

François LEJEALLE